



attac

Le Courriel d'information

n° 174 – Vendredi 06 octobre 2000.

INFORMER ET LUTTER

Dans ce numéro

- 1- Europe : pour vos droits, citoyens !
- 2- Marche des femmes pour l'an 2000
- 3- Crise asiatique.
- 4- AGCS – négociations secrètes.
- 5- L'Agence multimédia d'information citoyenne (AMIC)
- 6- Procès pour "offense à chef d'État"
- 7- Vous avez rendez-vous avec ATTAC

En bref...

- 1- *Europe : pour vos droits, citoyens ! La Charte des droits fondamentaux proposée fait l'unanimité contre elle côté syndical mais aussi côté associatif. Un grand meeting se déroulera le 11 octobre afin de préparer les différentes mobilisations, au rang desquelles Biarritz quelques jours après, et qui culmineront à Nice lors du sommet européen le 6 décembre. On y attend déjà plusieurs dizaines de milliers de manifestants de l'Europe entière.*
- 2- *Marche des femmes pour l'an 2000. Un grand rendez-vous encore en ce mois d'octobre. Nous avons publié de nombreux documents la concernant. Si vous souhaitez y participer à New York ou à Bruxelles, quelques informations.*
- 3- *Crise asiatique. Un communiqué de la CNUCED qui est tout autant une mise en garde qu'un constat de fragilité. A suivre donc...*
- 4- *AGCS – négociations secrètes. En publiant la liste des demandes de la Commission européenne au Canada, nous tentons d'expliquer le système qui se cache derrière cette machinerie infernale. Souvent hommes et femmes de l'ombre, celles et ceux qui se trouvent au-dessus des lois nationales et des représentant(e)s élu(e)s ne sont pas souvent sur le devant de la scène. Profitons de cet article pour mettre un nom au moins sur les Français. Si vous connaissez celui d'autres négociateurs adeptes du secret, n'hésitez pas à nous les envoyer (avec si possible un moyen de les joindre) et nous publierons ces listes au fur et à mesure. Que nous soyons au moins tous informés afin de pouvoir agir.*
- 5- *L'agence multimédia d'information citoyenne (AMIC). Née d'un projet éditorial précis durant les mobilisations de Millau, celle-ci publie ici ce qui peut s'apparenter à un acte de naissance.*
- 6- *Procès pour « offense à chef d'état ». Ce n'est malheureusement pas une blague ni la cassette vidéo posthume d'un homme de main... Il s'agit véritablement d'une procédure hallucinante engagée contre une association, une maison d'éditions, un chercheur par d'ex-chefs d'état africains, procédure qui pourrait s'apparenter au crime de lèse-majesté de l'ancien régime. Et la Bastille alors ? Une pétition est à votre disposition pour leur apporter votre soutien en solidarité.*

Europe : pour vos droits, citoyens !

Meeting à Paris, à la Bourse du travail (rue du château d'eau, salle Ambroise Croizat), mercredi 11 octobre 2000 de 19 heures à 22 heures 30.

Manifestation à Nice à l'appel de la Confédération européenne des syndicats et des

organisations signataires de ce tract l'après-midi du 6 décembre.

L'Union européenne a décidé de se doter d'une Charte des droits fondamentaux qui devrait être adoptée prochainement lors du sommet de Nice. En bonne logique, cette charte devrait garantir réellement tous les droits (civils et politiques mais tout autant économiques, sociaux et



attac

culturels) et les droits de tous (y compris ceux des résidents étrangers sur le territoire de l'Union européenne) ; elle devrait également avoir une portée effective. Qu'en est-il en réalité ?

Des droits peau de chagrin : Le projet de Charte est en régression sur le droit social français, mais aussi sur l'ensemble des droits nationaux des quinze et même sur le droit international. Ne sont pleinement reconnus ni le droit à l'emploi, ni le droit à la retraite, ni le droit à un revenu minimum, ni le droit au logement, auquel on substitue un droit à l'aide sociale, c'est-à-dire à la charité...

Des droits à la carte : lorsque le projet de Charte fait mention d'un droit social, il se contente en général de renvoyer à chaque droit national non seulement sa mise en œuvre mais même sa définition. Le texte ne définit clairement aucun droit précis, il se contente de formules vagues sans véritable garantie. C'est le cas pour le droit à l'éducation (article 14), pour les droits des salariés à l'information et à la consultation au sein de l'entreprise (article 25) et à la négociation et à l'action collectives (article 26), pour le droit à la protection sociale (article 32), pour le droit à la santé (article 33), ou encore pour le droit à des « services d'intérêt économique général » (article 34). Non seulement la Charte ne garantit aucun droit mais elle légitime l'inégalité des droits (et même celles des « pratiques sociales »...) d'un Etat à l'autre, base du « dumping social »

Quelle démocratie pour quelle égalité ? : Ce projet de Charte a été entériné par une soixantaine de parlementaires et d'experts réunis en Convention pendant quelques mois. Les ONG ont été correctement informées des travaux et ont pu proposer des amendements en disposant de... cinq minutes chacune pour les défendre ! Comment accepter une telle méthode ? Il faut que la charte soit débattue au Parlement européen et dans les Parlements nationaux : quand il s'agit des droits et de la citoyenneté, on ne joue pas avec la démocratie, la stabilité et l'avenir d'un continent. Par exemple, le texte réserve de nombreux droits aux seuls « citoyens de l'Union », excluant de fait des dizaines de millions de travailleurs, de contribuables, d'êtres humains qui contribuent chaque jour à la richesse et à la vie de l'Europe. Comment parler d'intégration lorsqu'on refuse l'égalité des droits ? Il s'agit ici de justice mais aussi de paix civile et de la cohésion de nos sociétés. La liberté de circulation à l'intérieur de l'Union, le droit à des conditions de travail

égales à ceux des « citoyens de l'Union », et plus généralement l'égalité des droits sociaux, doivent être reconnus à tous les êtres humains établis sur le territoire de l'Union européenne.

Des droits à défendre, à élargir : Dans tous les pays d'Europe, les syndicats, associations, ONG refusent à la fois le contenu de ce texte et la méthode qui a prévalu à son élaboration.

En France, le Collectif sur la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (CCDF), créé le 8 mars 2000 à l'initiative de la Ligue française des droits de l'Homme, est composé de plus de 60 organisations associatives et syndicales dont l'objet statutaire comprend la défense des droits fondamentaux et qui portent de ce point de vue un intérêt particulier aux questions européennes. Il appelle aujourd'hui toute la société civile, en France et en Europe, à se mobiliser dans les prochaines semaines.

La responsabilité de la présidence française de l'Union est engagée : aux citoyens que nous sommes de lui faire entendre raison !

Exigeons des sommets européens de Biarritz (13-14 octobre) et de Nice (7-8 décembre) qu'ils corrigent cette mauvaise copie ; exigeons les droits, dont nous avons besoin, les droits que l'Europe mérite. Exigeons de nos gouvernants le véritable dialogue démocratique auquel aspire la société civile européenne : ONG, Parlements nationaux, Parlement européen...

Pour ce faire, le CCDF organise, pour faire entendre cette voix de la société civile, un grand meeting à quelques heures du sommet de Biarritz à Paris, à la Bourse du travail (rue du château d'eau, salle Ambroise Croizat), mercredi 11 octobre 2000 de 19 heures à 22 heures 30.

Il souhaite participer à la mobilisation pour le sommet de Nice, en venant manifester à Nice, avec les différentes associations aux côtés de la manifestation syndicale européenne de l'après-midi du 6 décembre à Nice.

Plus d'information : <http://www.charte-ccdf.org>
Vous pouvez aussi trouver ce tract sur <http://attac.org/fra/asso/doc/doc32.htm> et <http://attac.org/fra/asso/doc/doc32.pdf> pour le format pdf.

Marche des femmes pour l'an 2000

NORD PAS DE CALAIS



attac

Samedi 14 octobre, dans 9 jours, la marche mondiale des femmes sera à Bruxelles, ce sera l'étape européenne de cette marche, avant l'étape finale du 17 octobre à New York. Un article du numéro de mai de Lignes d'attac montre combien cette marche s'inscrit dans notre champ, celui du combat contre la mondialisation libérale. Le numéro de septembre s'arrête plus particulièrement sur les problèmes de violence subies par des femmes.

Il importe que cette manifestation de Bruxelles rassemblent largement et que des militants d'Attac y participent. Pour le Nord-Pas de Calais des cars partiront de Lille (et peut-être aussi d'autres villes de la région). C'est la CFTD qui s'est chargée de l'organisation de ce transport.

Samedi 14 octobre - Départ de Lille à 8h le matin, au 104 rue Jeanne d'Arc. - Retour vers 18h. - Prix des places 64F. Réservation-Achat au 03 20 47 53 43 ou au 03 20 52 56 42.

Rendez-vous à Bruxelles à 10h pour une manifestation qui s'achèvera vers 13h au Parc du cinquantenaire où se tiendront ensuite stands et débats.

Marc Delepouve. – marc@attac.org

TOURS

Afin d'être à Bruxelles le samedi 14 octobre au matin, un car partira de Tours, le vendredi 13 octobre à minuit. Le retour est prévu le samedi à minuit. Nous pourrons ainsi participer à toutes les manifestations prévues à Bruxelles. Pour plus d'informations, en particulier concernant les lieux de rendez-vous pour le car, vous pouvez appeler aux heures de bureau le 02 47 61 27 99 et demander Sophie. Coût du car, aller-retour, par personne : 230 F. Sylvie Marchais tours@attac.org

ILE DE FRANCE

Alors que les institutions internationales prétendent que la nouvelle économie apporte le développement pour tous, alors que les profits des multinationales sont incommensurables, les femmes du monde entier sont en fait particulièrement touchées par la politique néolibérale. Celle-ci crée et aggrave en effet la pauvreté et les conditions d'exploitation portant souvent atteinte aux droits les plus fondamentaux. A cela s'ajoute le poids du patriarcat qui, malgré les nombreuses avancées dans plusieurs pays, minore le rôle et la place

de la femme dans tous secteurs de la société : économique, social et politique.

Les femmes du monde entier marchent à Bruxelles (le 14 octobre) et à New York (le 17 octobre) pour manifester contre cette pauvreté et cette violence faites aux femmes.

A l'initiative de la Marche mondiale des femmes, tous les manifestants réclament des Etats des actions concrètes pour endiguer ces maux.

Parmi les revendications

<http://www.ffq.qc.ca/marche2000/fr/cahier/liste.html> :

- La taxe Tobin
- L'annulation de la dette des pays du tiers monde
- La fin des Plans d'ajustement structurel
- La répression et l'abolition de la traite des êtres humains
- La sauvegarde des services publics
- La représentativité égalitaire et démocratique entre tous les pays de la terre (s'assurer d'une parité entre pays pauvres et pays riches) et une représentativité paritaire entre les femmes et les hommes

MARCHEZ EN SOLIDARITE AVEC LES FEMMES DU MONDE ENTIER !

Le samedi 14 octobre à Bruxelles Rendez-vous Parc du Cinquantenaire (métro Shumann) à 11h 13h-17h Ateliers Débats, 21h Concert

Comment y aller : La Coordination Française de la Marche Mondiale a négocié un tarif spécial pour ce jour : 250 F A/R : Départ le matin vers 8h30 et retour le même soir vers 22h00. Vous avez la possibilité à partir de toute la France d'obtenir des billets à 40 % du prix ordinaire, minimum 10 personnes, à l'agence SNCF locale en vous réclamant de la Marche Mondiale des Femmes. En cas de problème, appelez le responsable SNCF national : Michel BARANZANI, au 01 53 33 18 46.

Envoyer vos chèques (à l'ordre de la Coordination Française de la Marche) au 108, rue des Couronnes, 75020 Paris. Pour toute information, contactez la Coordination au 01.44.62.12.33.

Un départ groupé est organisé par le groupe " Femmes et mondialisation " du Comité ATTAC 14ème. La participation s'annonce déjà importante. Si vous souhaitez y participer, vous pouvez envoyer vos chèques à ATTAC, 3, square Alice, 75014, (chèque à l'ordre de la



attac

Coordination). Pour toute information, contactez Chryssi et Nicolas au 06 83 38 16 80 / 06 72 33 02 67.

Mél : femmes.paris14@attac.org Vous pouvez également consulter à ce propos le site ATTAC 14ème

<http://www.attac.org/fra/grou/doc/paris14/>

Crise asiatique

LE MALAISE EN ASIE S'ESTOMPE, MAIS IL S'EN FAUT DE BEAUCOUP POUR QUE LA SITUATION REDEVienne FLORISSANTE

La croissance de la région ne doit pas subir les "diktats des groupes et des marchés mondiaux", prévient le Rapport de la CNUCED

Tout autant que la crise financière, la reprise économique en Asie de l'Est offre des leçons aux pays en développement. Dans son analyse du redressement asiatique publiée ce jour dans son Rapport sur le commerce et le développement 20001, la CNUCED formule quatre grandes conclusions:

Les situations extrêmes d'effondrement et de redressement sont à mettre au compte de politiques mal avisées, alors que d'autres voies étaient envisageables;

Les faiblesses structurelles ont été accentuées par les hausses des taux d'intérêt et la reprise reste fragile;

Le poids social de la crise a été inégalement réparti et il faudra une robuste croissance au cours de la décennie à venir pour en faire disparaître les conséquences;

La croissance à long terme de la région ne doit pas être à la merci des diktats de la finance, des entreprises et des marchés mondiaux.

En évaluant l'impact des mesures prises pour faire face à la crise, le Rapport constate que les principaux dommages occasionnés pendant la crise asiatique provenaient d'une hausse des taux d'intérêt, plutôt que d'une baisse des monnaies. Qui plus est, les solutions "orthodoxes" ont stabilisé la situation non pas en rétablissant la confiance, mais plutôt en provoquant une profonde récession, une chute des importations et une accumulation sans précédent de réserves. Rétrospectivement, et comme on pouvait le pressentir (voir également TAD/INF/2760 du 28 août 1998), tout porte à croire qu'il eût fallu d'emblée prévoir des liquidités internationales suffisantes pour

reconstituer les réserves, tout en instaurant un contrôle des changes temporaire, en décrétant un moratoire sur la dette et en adoptant des mesures de refinancement.

La stabilité monétaire, une fois celle-ci rétablie, n'a pas été suffisante pour relancer l'économie, ce qui - ainsi qu'il ressort du Rapport - est apparu uniquement lorsque les mesures d'austérité budgétaires et monétaires ont été levées. Le Rapport examine également la façon peu orthodoxe dont la Malaisie a appliqué des contrôles sur les opérations en capital, et constate que cette mesure a non seulement contribué pour beaucoup à sa propre reprise, mais a exercé également un effet positif sur la région en imposant une remise en question plus générale des politiques.

Si la crise a été en partie précipitée par une libéralisation financière opérée à marche forcée, la restructuration du secteur financier a fait peser une lourde charge sur l'État, qui joue dans certains secteurs un rôle plus important que jamais. L'intervention des pouvoirs publics s'est en fait soldée par la nationalisation des systèmes financiers en République de Corée et en Indonésie; ce n'est qu'en Thaïlande, où la restructuration a été laborieuse, qu'on a opté pour des techniques inspirées du marché. Des problèmes sont toutefois à prévoir - comme le note le Rapport - du fait de l'alourdissement de la dette publique qui s'échelonne à présent entre 30 % du PIB (République de Corée) et plus de 90 % (Indonésie). En outre, les pays sont sans doute encore plus vulnérables qu'avant la crise aux pressions extérieures, qu'il s'agisse du commerce ou de secousses financières.

L'analyse faite par la CNUCED de l'expérience de l'Asie de l'Est confirme que les cycles financiers se produisant sur les marchés émergents semblent être fort différents des cycles conjoncturels traditionnels. Les déficits des paiements courants et les excédents budgétaires que connaissaient les pays d'Asie de l'Est avant la crise se sont inversés et l'excès d'investissement par rapport à l'épargne a fortement diminué. Ces transformations macroéconomiques vont de pair avec des modifications notables de la répartition du revenu. Même si la production a retrouvé ses niveaux d'avant la crise, les disparités de revenu semblent s'être accentuées. De surcroît, comme on l'a observé lors d'autres cycles économiques dans le monde en développement, c'est surtout la population active qui a fait les frais de la crise sous la forme de baisses des salaires réels et d'une montée du chômage, tandis que la



attac

pauvreté n'est pas, tant s'en faut, revenue aux niveaux d'avant la crise.

Nécessité d'une croissance plus intégrée

Pour finir, le Rapport juge nécessaire de parvenir à un mode de croissance plus intégré, qui ne se heurte pas à brève échéance à des contraintes extérieures. La crise financière ayant montré les dangers d'une dépendance excessive à l'égard des capitaux et des marchés extérieurs, l'une des tâches prioritaires des décideurs de la région consistera à gérer l'intégration. Il ne sera pas facile de trouver un juste milieu. L'économie mondiale est plus concurrentielle qu'autrefois : de plus en plus de pays en développement s'efforcent de s'introduire sur les marchés des pays industrialisés, alors que ces derniers s'en accommodent moins bien. Les écarts de productivité avec les pays industrialisés sont néanmoins considérables et il faudra continuer d'accorder la priorité à l'investissement pour opérer un rattrapage. Mais l'épargne intérieure restera probablement vigoureuse, ce qui réduira d'autant la dépendance à l'égard des capitaux étrangers pour combler le déficit de revenu avec les grandes nations industrialisées.

Les échanges commerciaux et les flux financiers régionaux ont joué un rôle clef tant dans la crise que dans la reprise. De nouvelles initiatives devraient être envisagées à ce niveau, allant au-delà de la publication d'informations financières et de la réglementation prudentielle pour inclure une surveillance étroite et une réglementation des emprunts privés à l'étranger ainsi qu'un contrôle rigoureux des flux de capitaux spéculatifs.

Contrairement à l'opinion générale, le Rapport considère qu'un nouveau miracle asiatique - si miracle il y a - ne peut s'opérer que dans la mesure où l'État, dans ses efforts de développement, continue de privilégier une intégration stratégique dans l'économie mondiale plutôt qu'un rapprochement stricto sensu. Réduire la dépendance à l'égard des ressources et des marchés extérieurs signifiera également accorder plus de poids aux sources intérieures de croissance économique.

Le Rapport sur le commerce et le développement, 2000 (Numéro de vente E.00.11.D.19, ISBN 92-1-112489-1) est disponible en anglais et le sera ultérieurement en français. Le Rapport peut être obtenu au prix de 45 US\$, et au taux préférentiel de 19 US\$ dans les pays en développement et en transition, auprès du Service des ventes, Palais

des Nations, CH-1211 Genève 10, Suisse, télécopieur: +41 22 917 0027, courrier électronique: unpubli@unog.ch, Internet: <http://www.un.org/publications>, ou auprès du Service des publications de l'Organisation des Nations Unies, bureau DC2-853, 2 UN Plaza, Dept. PRES, New York, N.Y. 10017, États-Unis, téléphone: +1 212 963 83 02 ou +1 800 253 96 46, télécopie: +1 212 963 34 89, courrier électronique: publications@un.org

AGCS négociations secrètes

Nous publions ci-après la liste de courses du parfait petit néolibéral. Plus sérieusement, les demandes de la Commission européenne (DG Commerce – Pascal Lamy) au Canada sur la levée de certaines barrières législatives identifiées qui sont autant d'entraves légales à la libéralisation des services dans le cadre de l'AGCS, l'accord sur les services négocié à l'OMC en ce moment même comme si les « Seattle » ne s'étaient jamais produits.

En quoi consiste le jeu? On identifie les législations qui empêchent une libéralisation supposée totale et sans entrave, même si ces lois sont issues d'un choix démocratique et donc de la libre détermination des citoyen(ne)s. On exige donc à l'intérieur de l'OMC de refaire des lois locales ou nationales très loin des territoires où elles s'appliquent et sans publicité bien évidemment. Vous allez le voir la liste est un peu du Prévert mais cela correspond derrière à des décisions antérieures prises par des élu(e)s dans le cadre d'un débat démocratique.

Plus graves sans doute encore c'est qu'il s'agit d'une liste technique (qui ne tient aucun compte des être humains que ce soit dans le mode de fabrication, dans le mode de consommation, ou dans le mode sociétal dans lequel ces produits s'inscrivent) un peu hermétique qui ne semble en elle-même ne correspondre à rien. Pourtant elle forcera des parlements à être obligés de ratifier un changement de législation sans aucun débat parce que de toute façon la décision les dépasse.

Si les lois ne sont pas changées, on peut toujours porter le dossier devant l'Organe de Règlement des Différends dont nous avons déjà parlé. Celui-ci se saisit alors du dossier ; nous en connaissons les conséquences possibles. L'ORD agit comme une cour pénale internationale au-dessus des législations locales et nationales, des représentants démocratiques.



attac

Mais qui sait ce « on » ? « On » identifie les lois gênantes chez le voisin (qui fera de même à son tour chez soi), « on » demande leur changement, « on » saisit l'ORD. Ce « on » est soit des fonctionnaires internationaux en général discrets (dans le cas ci-dessous Michel Servoz), soit des fonctionnaires nationaux perdus quelque part dans un ministère qui travaillent dans des comités très discrets pour ne pas dire secrets. Au près de la Commission européenne le Comité 133 en est un. Voir pour plus d'informations la petite brochure sur l'AGCS éditée par la CCCOMC (44, rue Montcalm – 75018 Paris – fax + 33 (0)146.06.41.07).

Mais aussi profitons des recherches de l'un de nos lecteurs pour publier les noms qui, pour la France, se cachent derrière le « on ».

Pour envoyer un mél à un membre de la RP : prenom.nom@diplomatie.fr

Affaires commerciales

Direction du service commercial et coordination de la politique commerciale, Comité 133 titulaires, relations transatlantiques, liaison avec les représentants des entreprises et opérateurs français - M. François Riegert 229 84 44

OMC, aéronautique, agriculture, SPG, ouverture des marchés publics, Comité 133 suppléants, volet commercial de la Charte de l'énergie - M. Jean-Yves Ollier 229 84 42

Aide alimentaire, produits de base, contrôle des exportations de produits à double usage, Comité 133 CECA, PROBA-FAO - M. Hervé Gallèpe 229 84 33

Comité 133 services, Asie, crédits à l'exportation, OCDE - M. Vincent Guitton 229 84 37

Comité 133 textiles, règlement obstacles au commerce (ROC), Amérique latine, questions commerciales - M. Jean-Jacques Andrieu 229 84 36

Maintenant voici la petite liste établie par la Commission européenne pour le retrait de lois canadiennes dans le cadre de la libéralisation des services (évidemment on peut se douter que le Canada a fait ou fera la même chose pour les pays de l'Union européenne et donc pour nos pays en bout de course).

(Michel Servoz était l'adjoint direct du précédent Commissaire Européen Sir Leon Brittan et il est

demeuré le principal négociateur pour l'AGCS pour le compte du Commissaire actuel Pascal Lamy.)

Voici quelques-unes des requêtes que la Commission Européenne s'apprête à faire au Canada dans le cadre des négociations du GATS. Cette information provient directement de : Michel Servoz, Chef d'unité, DG Commerce /M/1 Commerce de Services.

A noter en particulier que la Commission s'apprête à requérir du Canada qu'il supprime ses limitations à la distribution de l'alcool et du tabac. On peut supposer que l'Europe en fera autant car leurs législations sont pleines de limitations dans ces domaines.

GATS 2000 : Distribution B Proposition au Canada.

Voir les propositions ci jointes de la Commission à tous les membres de l'OMC. En particulier les demandes suivantes ont été faites au Canada en ce qui concerne certaines barrières qui sont énumérées ci-dessous (liste non limitative) :

1) Autoriser, de toutes façons et sans tests de besoin économique la distribution de :

- Agriculture et animaux vivants (en 6221)

- Produits de la pêche.

- Boissons alcooliques

- Boissons et Tabac

- Livres, Revues, journaux, périodiques et autres imprimés.

- Billards et autres jeux électriques ou électroniques.

- Moteurs de véhicules et pièces de rechange incluant : motocyclettes et traîneaux à moteur

2. Eliminer l'obligation de preuve de nationalité pour la distribution des jeux définis plus haut au Québec.

G A T S 2000 : Tourisme B. Proposition au Canada : Voir ci-joint proposition de la Commission à tous les membres de l'OMC. En particulier les propositions suivantes sont faites au Canada par rapport aux différentes barrières identifiées (liste non exhaustive)

Sous-Secteur A : Hôtels Restaurants et Traiteurs:

Mode 3 Etablissement

Prendre l'engagement intégral sans aucune restriction

Mode 4 Mouvement temporaire de fournisseurs de services

Pour certaines provinces, supprimer l'obligation de preuve de nationalité et de Résidence .



attac

Sous Secteur B: Agences de Voyages et Organismes de Voyages

Mode 1 – Fourniture trans-frontière

Pour 2 provinces supprimer la nécessité de Présence Commerciale.

Mode 3- Etablissement. Pour une province, supprimer la nécessité de Présence Commerciale

Mode 4 – Mouvements temporaires de fournisseurs de services. Pour diverses provinces supprimer la nécessité de résidence et de nationalité

Sous Secteur - C Services de guides touristiques
Tous les Modes. Prendre l'engagement intégral sans aucune restriction.

B Proposition au Canada –Télécommunications voir ci-joint proposition à tous les membres de l'OMC. En particulier les propositions suivantes faites au Canada en rapport avec différentes barrières identifiées (liste non exhaustive)

Mode 3 – Etablissement.

Suppression des plafonds de participations étrangères (au capital des sociétés canadienne) (aujourd'hui 20% directes et 33% indirectes).

Suppression des plafonds aux participations d'un même actionnaire (actuellement en Nova Scotia et Manitoba) Permettre la concurrence dans les services dans tout le pays (actuellement il existe de nombreuses interdictions). Permettre la concurrence dans les services téléphoniques dans tout le pays (ce qui aujourd'hui est très souvent défendu)

G A T S 2000 Services auxiliaires à tous les types de transports. B. Proposition au Canada – voir ci-joint proposition à tous les membres de l'OMC. En particulier les propositions suivantes faites au Canada en rapport avec différentes barrières identifiées (liste non exhaustive).

Services de transports de marchandises, magasinage et entrepôts, agences de transport de fret et autres (vérification pré-embarquement) Mode 1, 2 et 3 prendre un engagement intégral sans aucune restriction.

G A T S 2000 Environnement B Propositions au Canada voir ci-joint proposition à tous les membres de l'OMC. En particulier les propositions suivantes faites au Canada en rapport avec différentes barrières identifiées (liste non exhaustive).

Mode 1 –Fourniture Trans-frontière et Mode 2 – consommation à l'étranger.

Suppression des obligations de dépôt, enregistrement ou résidence dans deux provinces en ce qui concerne les matériaux de construction. Prendre un engagement total pour ce qui est des services de Recherche et Développement.

G A T S 2000 Constructions et services d'ingénierie associés B propositions au Canada. Voir ci-joint proposition à tous les membres de l'OMC. En particulier les propositions suivantes faites au Canada en rapport avec différentes barrières identifiées (liste non exhaustive).

Mode 3 Supprimer l'obligation pour un non-résident qui consommera ou utilisera des biens matériels personnels en Ontario d'avoir à déposer 4% du montant du contrat ou de déposer une garantie réelle du même montant. Supprimer l'obligation pour un entrepreneur non-résident à Terre Neuve de déposer 6% du montant du contrat ou de déposer une garantie réelle du même montant.

G A T S Services auxiliaires à tous modes de transport B proposition au Canada. Voir ci-joint proposition à tous les membres de l'OMC. En particulier les propositions suivantes faites au Canada en rapport avec différentes barrières identifiées (liste non exhaustive).

Merci à Ellen Gould pour ces informations.

Première publication Newsletter n°50 newsletter@attac.org

Traduction de la liste Stan Gir, traducteur bénévole coordintrad@attac.org

Laurent Jésover. Rédacteur, journal@attac.org

L'Agence multimédia d'information citoyenne (AMIC)

Expérimentée lors du rassemblement de Millau sous l'impulsion d'Attac Marseille, l'agence multimédia d'information citoyenne a renouvelé son expérience en couvrant l'université d'été 2000, fin août à La Ciotat. Grâce à l'engagement de bénévoles d'Attac de toute la France (en particulier aux membres de son réseau de traducteurs), et à de multiples partenariats, avec notamment l'association Regard Informatique pour un internet solidaire et l'agence de soutien à la production indépendante de documentaires, l'AMIC a déjà à son actif la mise en ligne de près d'une soixantaine de documents audiovisuels à destination du grand public, et totalise une audience internet avoisinant les 50.000 visiteurs (alors qu'elle n'est pas encore référencée sur les annuaires et moteurs de recherche). De par sa réactivité face



attac

à l'événement, de par la quantité et la qualité des documents qu'elle diffuse, l'AMIC a prouvé qu'elle savait réunir les talents et les énergies nécessaires à la mise en ligne en temps réel d'une couverture multimédia événementielle, et qu'elle savait maîtriser les techniques de production, d'encodage, de mise en page et de mise en ligne de l'ensemble des documents audiovisuels qu'elle produit, mais qu'elle savait aussi maîtriser la dimension éditoriale de sa production.

Les événements couverts par l'agence multimédia d'information citoyenne sont déclinés sur l'ensemble des supports d'information disponibles : le texte, le son, la photo, et la vidéo. Depuis ses premières expériences, l'AMIC s'applique à diffuser ses productions en synergie avec les supports conventionnels de diffusion des savoirs que sont la presse écrite, les radios et les télévisions. Avec le relais de la CNRL (Confédération nationale des radios libres), nous mettons à disposition de l'ensemble des radios francophones associatives, des reportages radiophoniques encodés en MP3 (qualité sonore proche du CD audio), que les radios locales qui n'ont pas les moyens d'envoyer des reporters sur place peuvent télécharger directement depuis notre site internet (ou via le serveur FTP que nous avons mis en place), et les reprendre sur leur antenne, libres de droits. A chaque fois que le sujet s'y prête (comme lors du rassemblement de Millau), nous prévoyons aussi de réaliser, avec l'aide de l'agence SPID (Soutien à la production indépendante de documentaires) ou d'autres structures audiovisuelles, un film documentaire vidéo sur l'événement.

L'agence est prête à fonctionner sur de futures couvertures multimédias, mais avant, il apparaît indispensable de formaliser le cadre de son action et de l'inscrire au sein du mouvement social et syndical. Après des débuts prometteurs sans promotion ni plan de communication, il nous faut passer aujourd'hui à la phase publique de la vie de l'AMIC. Pour légitimer et pérenniser son action, nous engageons aujourd'hui un tour de table avec les organisations fondatrices d'Attac pour lui fixer des objectifs, rédiger une charte, définir un statut à l'agence, mettre en place une ligne éditoriale, un comité de contrôle, et trouver ses membres fondateurs qui lui apporteront stabilité et garantiront la constance de son engagement comme contre-pouvoir citoyen d'information.

L'AMIC n'a ni vocation à s'exprimer au nom de ses futurs membres fondateurs, ni vocation à

être leur agence de communication en ligne. La ligne éditoriale de l'AMIC est autonome et respecte les identités de chacun. Elle est fixée par ses membres fondateurs qui guident les grandes lignes de son action, conformément à la charte qu'ils auront définie. Si ses futurs membres fondateurs sont d'accord, la vocation de l'AMIC pourrait être de retransmettre les temps forts du mouvement social en opposant la rationalité à l'ordre naturel pour éclairer les choix de société.

AMIC : <http://216.10.9.55>

Jean-Paul Garagnon Président Attac Marseille
Carole Faure Secrétaire Attac Marseille
Louis Zollet Groupe Action Attac Marseille
action.marseille@attac.org

PS - Vous pouvez retrouver en "exclusivité" sur le site de l'AMIC (Agence multimédia d'information citoyenne), l'intégralité des 19 pages (scannées) du jugement des dix militants inculpés dans l'affaire du démontage du Mc Donald's de Millau : <http://216.10.9.55/millau/millau.html> Vous pourrez y constater le caractère dérisoire des actions qui leur sont reprochées et apprécier par vous même la proportionnalité des peines prononcées.

Procès pour "offense à chef d'État"

Procès pour "offense à chef d'État" intenté par Omar Bongo, Idriss Déby et Denis Sassou Nguesso à François-Xavier Verschave, président de Survie, et Laurent Beccaria, gérant des éditions des Arènes, pour une série de passages du livre Noir silence (avril 2000)

Trois Présidents africains, Omar Bongo, Idriss Déby et Denis Sassou Nguesso ont déposé plainte pour "offense à Chef d'État étranger" à l'occasion de la publication du livre Noir silence. Ils poursuivent l'auteur, François-Xavier Verschave, président de l'association Survie, et son éditeur, Laurent Beccaria, gérant des éditions Les Arènes. L'un et l'autre, pour chaque plainte, risquent un an de prison et 300.000 F d'amende. Sans compter les dommages et intérêts.

Le délit d'offense est très différent du délit de diffamation. Lors d'un procès en diffamation, l'auteur et l'éditeur d'un livre ont la possibilité d'apporter des témoignages ou des documents pour démontrer la vérité des faits et pour prouver leur bonne foi. En matière de délit d'offense, les preuves sont de peu de secours.



attac

Cette infraction est la prolongation de l'ancien crime de lèse-majesté. Le roi, parce qu'il était le roi, devait être protégé. La loi sur la presse de 1881 a repris ce principe en l'appliquant au Président de la République, après des débats houleux. Gambetta fut l'une des plus célèbres victimes du "délit d'offense". Charles De Gaulle utilisa encore cette disposition pénale pendant la guerre d'Algérie, avant que ses successeurs choisissent sagement de renoncer purement et simplement à ce droit exorbitant accordé aux Chefs d'État.

A l'heure où le général Pinochet est inquiété par la justice, où la justice pénale internationale se met en place et instruit les plaintes sur l'ex Yougoslavie ou le Rwanda, "le délit d'offense" ne protège donc plus en France que les dictateurs étrangers ! Grâce à cet article de notre Code pénal, Slobodan Milosevic serait aujourd'hui en mesure de faire condamner à Paris toute personne qui aurait dénoncé sa responsabilité dans la purification ethnique en Bosnie...

C'est Ubu-Roi. Les trois plaignants, installés à la tête de trois États pétroliers, sont l'objet d'enquêtes internationales répétées, les ponctions personnelles massives sur les ressources de leurs pays ont été mises à jour, le trucage des élections au Gabon et au Tchad a été régulièrement constaté, les violations des droits de l'homme au Tchad et au Congo-Brazzaville ont fait l'objet d'un nombre impressionnant de rapports et d'articles étrangers et français. Mais l'écrire en France reste une offense ! Surtout si le livre atteint un large public francophone...

En fait, en cherchant la condamnation automatique, sans discussion sur le fond, les chefs d'État africains veulent censurer le débat sur la "Françafrique" et ses liaisons incestueuses entre la politique, la criminalité et le pétrole. Les drames du Congo-Brazzaville et l'ampleur des révélations sur les pratiques d'Elf-Aquitaine ont montré, pourtant, à quel point de débat était nécessaire.

Par cette plainte, les trois présidents, qu'ils aient été "élus" avec une majorité invraisemblable ou "portés" au pouvoir par les armes, cherchent à exporter à Paris l'arbitraire qu'ils pratiquent quotidiennement dans leurs pays. Par cette plainte, Omar Bongo, Idriss Déby, Denis Sassou N'guesso, ces hommes riches, veulent mettre à genoux financièrement Survie, une association aux moyens essentiellement bénévoles qui depuis sept ans, expose sur la

place publique, dans un silence assourdissant, les pillages et les violations des droits de l'homme en Afrique. Ils aimeraient accessoirement tuer dans l'œuf un nouvel éditeur, Les Arènes, qui a déjà eu le tort plusieurs fois de s'aventurer dans leur "domaine réservé".

Au nom de la liberté d'expression et d'édition en France, du respect des droits de l'homme en Afrique, et du débat indispensable sur les relations franco-africaines, j'apporte mon soutien à l'auteur de Noir Silence et à son éditeur, je demande leur relaxe et je me prononce pour la suppression du "délit d'offense à Chef d'État" du Code pénal.

Nom, prénom :

Signature :

Fonction (facultatif) :

(A renvoyer à Survie, 57 av. du Maine, F75014 Paris)

L'Autre sommet

Le 9 novembre à Marseille se tiendront les Rencontres euro-méditerranéennes contre la mondialisation libérale, en marge de la quatrième conférence Euro-méditerranéenne, dite de Barcelone IV. A leur issue, un manifeste appellera les organisations des deux rives à se mobiliser pour le développement d'analyses et de propositions alternatives pour un autre partenariat euro-méditerranéen, replaçant l'économie au service de la personne humaine, dans le respect de ses droits fondamentaux. contact: secretariat.euromed@attac.org

Cet article, suivie de brèves, est le deuxième d'une série de 10 articles qui présentent une analyse citoyenne du processus. Il est tiré d'une contribution d'Attac Maroc à l'Autre Sommet. Elle figure avec celles des autres groupes de travail sur le site www.attac.org/euromed.

Quel est le contenu des accords de partenariats euroméditerranéens ?

Les accords s'articulent autour de trois volets :

- Le volet politique et sécuritaire

Il vise à créer "un espace unifié de paix et de stabilité" en diminuant les tensions entre les pays méditerranéens et grâce à la lutte contre le terrorisme (entendons l'islamisme), en instaurant le respect des droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit. Il apparaît cependant que la volonté de créer une chasse-



attac

gardée européenne sur les pays de la rive sud prime sur les aspirations démocratiques. Ainsi, l'appui aux régimes autoritaires est institutionnalisé dès lors que ces pays s'engagent clairement dans l'ouverture à la zone de libre échange (ex: Tunisie, Turquie). Signalons que ce syndrome sécuritaire est largement plus alimenté par les écarts de toutes natures entre les deux rives et leurs corollaires en termes de pauvreté, pression migratoire, repli identitaire, que par le refus systématique d'Israël d'engager un réel processus de paix. L'axe sécuritaire répond également à d'autres enjeux tels que le redéploiement du dispositif de l'OTAN, une nouvelle fonctionnalité d'une armée européenne en construction, etc.

- Le volet social, culturel et humain

Les partenaires s'engagent à "accroître le potentiel humain, à privilégier l'entente entre les cultures, à accroître les échanges commerciaux entre les communautés sociales". Toutefois, l'une des principales préoccupations du processus de Barcelone est de contenir la pression migratoire vers les pays du Nord en maintenant tout le dispositif de fermeture des frontières par le biais des visas contenu dans les accords de Schengen, par les restrictions du droit d'asile, le refus de légalisation des sans papiers, etc...). Tanger a encore de beaux jours devant elle en tant que lieu de rassemblement des "haragas", candidats au voyage/suicide et les garde-côtes espagnols pourront continuer à remplir leurs cimetières marins.

- L'axe économique et financier

L'objectif est d'instaurer "une zone de prospérité partagée" à travers un développement économique et social durable et équilibré, l'amélioration des conditions de vie des populations, l'augmentation du niveau de l'emploi, la réduction des écarts de développement, la coopération et l'intégration régionale. Cet objectif s'inscrit évidemment dans le respect des règles de l'Organisation Mondiale du Commerce et sous l'égide des théories ultra-libérales en vigueur.

Pour cela, une recette miracle est proposée : l'instauration d'une zone de libre-échange à l'horizon 2010 ! Avec les ingrédients "habituels: 1) développement du secteur privé, 2) poursuite des politiques d'ajustement structurel, et 3) levée progressive de toutes les entraves législatives et réglementaires à la libre circulation des marchandises et des capitaux. Le dossier agricole est reporté à plus tard, ceux de la pêche et de la dette sont renvoyés devant d'autres instances.

Il nous semble évident que, dans leur conception actuelle, les accords euro-méditerranéens vont créer plus de problèmes qu'ils n'en résoudront et ne peuvent que contribuer à l'écart déjà grand entre les pays des rives Nord et Sud. La réalité des effets déjà perceptibles sera décrite dans les prochains courriels.

Olga Otero secretariat.euromed@attac.org

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

D'ici au prochain numéro du Courriel d'information voici quelques rendez-vous d'ATTAC et de ses groupes locaux auxquels vous pouvez participer. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre calendrier <<http://attac.org/rdv/>>

- Vendredi : BRUXELLES – CLERMOND FERRAND – SAINT DENIS (Journée Amérique latine Ile de France) – PAU – ROUEN – MONTREUIL – ANGERS – BORDEAUX – DUNKERQUE – CAHORS – BOURGES
- Samedi : ESCH (Faites de la résistance) - SAINT DENIS (Journée Amérique latine Ile de France) – NANTES – PARIS 11 – LAVAL – BOURGES – TOULOUSE – PARIS 14
- Dimanche : PARIS 11 – BOURGES
- Lundi : EVREUX – MACON – CLISSON – BRETENOUX BIARS – BOURGES – GRENOBLE
- Mardi : PARIS 15 – BORDEAUX – CHALONS EN CHAMPAGNE – PARIS 14 – MARSEILLE – AIX EN PROVENCE – BOURGES – NICE – ROUEN - AVIGNON